

Article 21 du Règlement

Le président suppléant (M. Corbin): Je m'en remets à la Chambre. Je donne la parole au député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne).

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, il est absolument évident que le fait d'accuser un député d'avoir menti délibérément, comme vient de le faire le député de Hamilton Mountain (M. Deans) à mon sujet, qui m'a accusé d'avoir dit un mensonge...

M. Deans: C'en était un.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): ... est antiréglementaire et je veux qu'il retire ses paroles.

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de Hamilton Mountain a entendu les commentaires du député de Northumberland-Miramichi. L'expression employée par le député de Hamilton Mountain est manifestement antiréglementaire, et je l'exhorte à reformuler ses pensées. Ses paroles ont peut-être dépassé ses pensées.

M. Deans: Non, monsieur le Président. Je considérais cela comme un mensonge et je persiste à dire que ce n'était pas vrai.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Corbin): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 03.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES PÊCHES

LA RÉOUVERTURE DES USINES DE LA GASPÉSIE GRÂCE À L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, je désire faire le point sur l'industrie des pêches au Québec et sur la reprise des activités de quatre usines des Pêcheurs-Unis du Québec en Gaspésie.

En mars 1982, les directeurs des Pêcheurs-Unis du Québec ont présenté un premier projet de restructuration de la Fédération coopérative des pêcheurs au gouvernement du Québec.

Le ministre Jean Garon et le gouvernement péquiste sont demeurés inactifs dans le dossier. De plus, en décembre 1982, les pêcheurs de la Gaspésie, de la Basse-Côte-Nord ainsi que

des Îles-de-la-Madeleine ont formé des comités de solidarité, afin de solliciter l'appui de la population en ce qui a trait à l'intervention des gouvernements.

Étant donné que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec faisait de la petite politique au lieu de vouloir permettre aux pêcheurs et aux employés des usines de reprendre le travail au début de la saison de la pêche, le gouvernement du Canada, par l'entremise de l'honorable Pierre De Bané, est intervenu dans le dossier.

Il me fait plaisir aujourd'hui de dire à la Chambre que le 1^{er} juin 1983, les usines de Newport, Rivière-au-Renard, Saint-Maurice de l'Échouerie et Cloridorme, en Gaspésie, ont repris leurs activités. En tout, 350 pêcheurs ont repris la mer et, grâce à leurs prises, ils procurent de l'emploi à 800 ouvriers des usines. Sans l'intervention du gouvernement du Canada, les usines de la Gaspésie seraient encore fermées, comme celles des Îles-de-la-Madeleine le sont aujourd'hui.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

ON SE PRONONCE EN FAVEUR DES OFFICES DE MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, il ne fait aucun doute que les offices de mise en marché des produits agricoles sont importants pour les consommateurs, puisqu'ils assurent un approvisionnement stable et des prix raisonnables. Ces offices ont été créés parce que la vente libre des produits agricoles ne pouvait pas marcher. Les agriculteurs avaient peu de poids dans les négociations. Ils se trouvaient toujours à la merci des acheteurs et des sociétés d'alimentation, et ils obtenaient invariablement des prix beaucoup trop bas pour leurs produits. Il en résultait une instabilité financière qui a réduit nombre d'agriculteurs, sinon à la faillite, du moins à un état proche de la pauvreté.

Malgré ce que voudraient nous faire croire certains groupements d'intérêts, les offices de mise en marché ne créent pas de raretés et ne favorisent pas l'inefficacité. Ils ne permettent pas non plus des profits excessifs. Ils stabilisent la production et le revenu des agriculteurs, ce qui est indispensable pour assurer aux consommateurs des approvisionnements stables à des prix raisonnables. De ce fait, les consommateurs canadiens ne dépendent que 17 p. 100 de leur revenu disponible pour l'alimentation, moins que partout ailleurs, exception faite des États-Unis.

Si les agriculteurs perdent la protection des offices de mise en marché, l'approvisionnement en aliments variera considérablement et les prix ne seront plus établis en fonction des coûts réels de production. Les intermédiaires garderont la même marge de profit, laissant le producteur faire les frais des fluctuations du marché. Il s'agirait donc d'un retour en arrière.